

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 avril 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : **Rénovation et agrandissement de la Maison pour Tous**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation de la Maison pour Tous et son agrandissement avec l'aménagement de stationnements sur la parcelle cadastrée section ZN n° 291, issue de la parcelle ZN n° 195, dont l'acquisition à Monsieur LESCOSTEREYRES a été décidée par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2018.

Il ajoute que la dépense totale de l'opération, évaluée à 1 256 010 € HT, se décompose comme suit :

- 63 810 € pour l'acquisition du terrain nécessaire à la création du parking,
- 986 700 € HT pour la rénovation et l'agrandissement de la Maison pour Tous,
- 205 500 € HT pour l'aménagement de stationnements.

Il propose à ses collègues de solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le financement de ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- d'approuver le projet de rénovation de la Maison pour Tous et son agrandissement avec la création de stationnements,
- de solliciter, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le fonds de concours maximal pour la réalisation de cette opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 avril 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **- 3 MAI 2019**